

Compte rendu du conseil municipal Séance du 19 septembre 2019

PRESENTS : Pierre GOUBET, Eveline GUILLET, Daniel MONCHANIN, Muriel BRUGNOT, Claude CHARTON, Lydie EXTIER-PONS, Yves ROUX, Danièle GREAU, Dominique TARIF, Patrice MENICHON, Serge MARTIN, Yvan HERZIG, Robert HERPOYAN, Robert TURGIS, Marie-Christine PETIT, Stratos TSALAPATIS, Brigitte de RIOLS de FONCLARE, Jean-François PERNOT.

EXCUSES : Robert RESTA, (Procuration à Y. ROUX), Ana RAMOS, (Procuration à L. EXTIER-PONS).

ABSENTS: Ghislain DETAVERNIER, Benoît-Martin DORE, Inès QUINTY, Edith LEGRAND, Chrystelle KADDOURI, Olivier PEYRIEUX.

1. Désignation du secrétaire de séance

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le conseil municipal désigne Monsieur Daniel MONCHANIN comme secrétaire de séance.

M. le Maire annonce qu'un rapport sur table a été ajouté à l'ordre du jour. Celui-ci a pour objet la création d'une régie de recettes pour les activités périscolaires et l'accueil de loisirs sans hébergements.

2. Approbation du procès-verbal du 4 juillet 2019

M. le Maire soumet à l'approbation du conseil municipal le procès verbal de la séance du 4 juillet 2019.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

3. Décisions prises par le Maire par délégation

Rapporteur : P. GOUBET

Conformément à l'article L.2122-23, M. le Maire rend compte publiquement des décisions prises par délégation du conseil municipal dans le cadre des articles L.2122-21 et L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales et de la délibération du 15 avril 2014.

La délibération n'est pas soumise au vote.

4. AFFAIRES GENERALES

4.1 Rapport de gestion pour l'année 2018 sur l'activité et les résultats de la SPL SEGAPAL

Rapporteur : P. GOUBET

M. le Maire présente le rapport annuel de gestion de la SPL SEGAPAL avec le support d'un diaporama. Il rappelle que la commune est devenue actionnaire en 2016 lui permettant ainsi de faire appel aux services de l'entreprise dans le cadre de missions spécifiques type entretien des espaces verts si besoin. Il précise qu'avec la diminution de la subvention du SYMALIM, les activités de la SEGAPAL ont été réduites. Celle-ci s'est recentrée sur l'animation du Grand Parc. La SEGAPAL cherche aujourd'hui à trouver des recettes complémentaires notamment le suivi et la gestion des plages

de sable de l'Atoil. D'autres activités (type accrobranche) sont à l'étude. Le rapport annuel est consultable dans son intégralité en mairie.

Le conseil municipal prend acte de ce rapport.

5. FINANCES – COMMANDE PUBLIQUE

5.1 Exercice 2019 – Budget principal – Décision modificative n°3 Rapporteur : M. BRUGNOT

M. BRUGNOT détaille l'ensemble des chiffres inscrits dans cette décision modificative. Elle explique la nécessité de régulariser un certain nombre de dépenses comme suit :

- Versement de subvention dans le cadre du Contrat de Veille Active
- Prise en charge de l'enlèvement d'un dépôt sauvage d'amiante sur le coteau.
- Réparation d'une caméra de vidéo surveillance
- Remplacement d'une chaudière et d'une climatisation
- Augmentation du budget des illuminations de Noël

La délibération est adoptée à la majorité de 19 voix pour et 1 abstention (B. de RIOLS de FONCLARE)

Intervention de M. PERNOT

6. RESSOURCES HUMAINES

6.1 Tableau des emplois permanents de la commune au 1^{er} octobre 2019 – Modification du tableau

Rapporteur : P. GOUBET

M. le Maire explique que cette délibération est rendue nécessaire pour permettre le recrutement d'un futur agent de police dans le cadre du remplacement d'Adrien GIROUD, recruté comme chef de poste au sein de la police municipale de Beynost. De plus, afin de permettre l'éventuelle intégration d'un agent du service animation, il est proposé d'ouvrir le poste de responsable du service TMP-ALSH à l'ensemble des grades et échelons de la filière animation.

La délibération est adoptée à l'unanimité

6.2 Recrutement d'agents contractuels de remplacement sur emplois permanents

Rapporteur : P. GOUBET

M. le Maire explique que pour permettre le remplacement rapide d'un agent titulaire absent pour des raisons exhaustives (congés annuels, congés de maladie, de maternité, congé parental ...), il convient de délibérer. Cette délibération a déjà été prise pour certains services. Il s'agit d'étendre cette décision à l'ensemble des services municipaux.

La délibération est adoptée l'unanimité

7. TRAVAUX

7.1 Demande de subvention auprès de la Prefecture de l'Ain et de tout autre partenaire ou collectivité pour les travaux d'extension et de mise aux normes accessibilité du restaurant scolaire la Sathonette

Rapporteur : E. GUILLET

Le rapporteur explique que dans le cadre de l'extension et de la mise en accessibilité du restaurant scolaire la commune souhaite déposer un dossier de subvention auprès de la DETR (Dotation d'équipement des territoires ruraux) pour permettre de financer une partie des travaux. Une délibération a été présentée lors du dernier conseil municipal mais celle-ci ne précisait pas le plan de financement présenté ce jour. De plus, l'assemblée délibérante autorise le maire à demander d'autres subventions auprès d'autres organismes.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

8. URBANISME

8.1 Acquisition d'un terrain d'environ 990m² appartenant à M/M Raymond TCHALEKIAN, terrain à détacher des parcelles cadastrées AE 312 et 314 au 16, avenue des îles

Rapporteur : E. GUILLET

Le rapporteur précise que la ville a déjà délibéré sur l'acquisition de cette parcelle mais à la suite d'une erreur dans le montant de préemption, ne prenant pas en compte les frais d'agence, l'assemblée doit délibérer de nouveau. Néanmoins, à défaut d'avoir préempté dans les temps ce tènement, l'acquisition se fera de gré à gré au prix de 300 000 € + 30 000 € de frais d'agence.

La délibération est adoptée à la majorité de 18 voix pour et 2 contre (B. de RIOLS de FONCLARE et J-F PERNOT)

8.2 Cession de parcelles entre la commune, SEMCODA et les copropriétés de l'Etang et du Lierre dans le cadre de l'opération de requalification et de résidentialisation du quartier des Folliets

Rapporteur : E. GUILLET

Le rapporteur rappelle que dans le cadre de l'opération de rénovation du quartier des Folliets, des rues ont été créées et une résidentialisation des bâtiments a été mise en place. Pour régulariser les titres de propriétés entre les différentes copropriétés - commune, SEMCODA, copropriétés de l'Etang et du Lierre -il convient de délibérer. La ville cède 6 parcelles et en acquiert 2. L'ensemble de ces ventes se fait à l'euro symbolique.

La délibération est adoptée à la majorité de 18 voix pour et 2 contre (B. de RIOLS de FONCLARE et J-F PERNOT)

8.3 Autorisation donnée à l'EPF de l'Ain de revendre le bâtiment sis 37, route de Genève à la société New Invest et à supporter les frais de portage

Rapporteur : E. GUILLET

Le rapporteur rappelle que la ville a sollicité, en début d'année, l'EPF (Etablissement Public Foncier) de l'Ain pour préempter le tènement AC 43 sis 37, route de Genève. Le promoteur immobilier, « New Invest », a présenté un projet de construction d'un ensemble de 3 immeubles comprenant 25% de logements sociaux. Lequel projet a été validé en commission d'urbanisme. Le conseil municipal autorise l'EPF de l'Ain à revendre ledit tènement au promoteur New Invest.

La délibération est adoptée à la majorité de 16 voix pour, 2 abstentions (C. CHARTON et S. TSALAPATIS) et deux voix contre (B. de RIOLS de FONCLARE et J-F PERNOT)

Interventions de MM. CHARTON et PERNOT

8.4 Avis de la commune sur le projet de nouveau Plan Local de l'Habitat de la CCMP

Rapporteur : E. GUILLET

Le rapporteur présente le projet de Plan Local de l'Habitat (PLH) avec le support d'un diaporama. Il explique que la CCMP a initié un projet de PLH qui a été arrêté en conseil communautaire au mois de juillet 2019. L'ensemble des communes de la CCMP doit se prononcer sur ce projet de PLH afin que la CCMP puisse délibérer avant la fin de l'année. Ce projet regroupe un ensemble de préconisations et d'objectifs vers lesquels les communes doivent tendre. 5 orientations et 16 actions spécifiques à mettre en place sont présentées à l'assemblée délibérante, notamment les objectifs de constructions de logements, commune par commune. Pour la commune de Saint-Maurice-de-Beynost, l'objectif fixé en matière de logement est la construction de 180 logements, dont 34 logements sociaux, 35 logements locatifs privés et 111 logements non fléchés. Ce projet de PLH est proposé pour la période 2020 / 2026.

La commune émet un avis favorable à la majorité de 18 voix pour et deux abstentions (B. de RIOLS de FONCLARE et J-F PERNOT)

9. ENFANCE-JEUNESSE

9.1 Subvention de fonctionnement au profit de la MJC de Montluel et du centre social Trait d'Union dans le cadre du contrat de veille active

Rapporteur : L. EXTIER-PONS

Le rapporteur explique que lors du comité de pilotage du Contrat de Veille Active qui a eu lieu le 4 avril 2019, deux actions ont été présentées et soutenues par la commune. L'une est portée par la MJC de Montluel et permet la mise en place d'actions pour les jeunes au sein du Grand Parc de Miribel et l'organisation des chantiers jeunes. Le montant de cette subvention s'élève à 1750 €. La seconde est portée par le Centre Social Trait d'Union de Montluel pour un montant de subvention de 1 000 €, dont l'objet est la mise en place d'actions à destination de la petite enfance.

La délibération est adoptée à l'unanimité

9.2 Rapport sur table : création d'une régie de recettes pour l'encaissement des activités périscolaires et accueil de loisirs sans hébergement

Rapporteur : D. MONCHANIN

Le rapporteur rappelle qu'avec la mise en place du portail famille, effectif depuis la rentrée scolaire 2019, l'ensemble des activités péri et extra-scolaires organisées par la commune a été harmonisé. Il est donc proposé de créer une seule régie commune à l'ensemble des services et des activités, permettant ainsi une lisibilité accrue pour les familles.

La délibération est adoptée à l'unanimité

Intervention de M. TURGIS

10 Questions des conseillers et informations diverses

1/ Les médias ont annoncé la volonté d'instaurer un repas bio par semaine dans les cantines scolaires. M-C PETIT s'interroge sur l'organisation d'un tel projet sur la commune. M. MONCHANIN lui répond que rien de tel n'a été mis en place à ce jour. De plus, la commune est tenue par un contrat qui la lie avec son prestataire. Lequel contrat prévoit déjà 20% de bio dans les repas servis aux enfants.

2/ M-C PETIT demande des précisions sur les plantations qui seront faites sur le talus de l'école élémentaire et sur les contours des arbres installés rue des Ecoles. M. le Maire lui répond que les plantations d'arbustes ou de plantes sont prévues sur le talus à la suite des travaux qui ont été réalisés cet été. Quant aux contours des arbres de la rue des écoles, ils ont été installés après la réfection des enrobés. Ils permettent aux arbres de respirer et à l'eau de s'infiltrer.

2/ C. CHARTON annonce les dates à retenir dans les jours à venir :

- L'assemblée générale du Sou des écoles à 20h et celle du Tennis club à 19h le 20 septembre
- Les Journées du Patrimoine les 21 et 22 septembre
- Le Cochon à la broche de l'association CLARA le 21 septembre
- La réunion pour la préparation du calendrier des manifestations le 2 octobre

La séance est levée à 22h48

Prochain conseil : Jeudi 17 octobre 2019

Fait à Saint-Maurice-de-Beynost, le 20 septembre 2019



